

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 mai 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef de cabinet adjointe
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2008-424-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-425-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-426-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 AVRIL 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 avril 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-427-DEC AUTORISATION / FERMETURE DE LA RUE LÉON-MARTEL / ÉVÈNEMENT MUSTANG / 30 MAI 2008

ATTENDU la demande, datée du 28 avril 2008 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, du concessionnaire Des Seigneurs Ford pour la fermeture de la rue Léon-Martel, entre la montée Masson et la rue Notre-Dame, dans le cadre d'une exposition automobile, et ce, au profit et en collaboration avec les étudiants de l'école Léopold-Gravel, le vendredi 30 mai 2008 de 17 h à 22 h ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise la demande de fermeture de la rue Léon-Martel, entre la montée Masson et la rue Notre-Dame, faite par le concessionnaire Des Seigneurs Ford pour le vendredi 30 mai 2008 de 17 h à 22 h considérant l'achalandage lors de l'événement et pour des motifs de sécurité publique.

Que l'exécution de « burns » soit et est interdite en tout temps lors de cet événement.

Que copie de la présente soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2008-428-REC APPUI / AJOUT DE 80 PLACES EN GARDERIE
/ SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU la réception de la lettre du Centre de la Petite Enfance Contact Jardin-Soleil inc. dans le cadre de sa demande pour l'ajout de quatre-vingt (80) places supplémentaires dans leur installation du secteur La Plaine située sur la montée Major ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède un terrain de 8 151,2 m.c. situé sur la rue Rodrigue, soit le lot 1 886 181 du cadastre du Québec, dont l'adresse sera le 5700, rue Rodrigue, La Plaine, J7M 2C1 ;

ATTENDU QU'en 2004 la Ville de Terrebonne a approuvé un projet de développement en fonction des orientations d'aménagement tel que recommandé le 27 septembre 2004 par la firme Plani Cité ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer la demande du CPE Contact Jardin-Soleil inc. pour l'ajout de quatre-vingt (80) nouvelles places en garderie, secteur La Plaine, auprès du ministère de la Famille et Aînés.

La Ville de Terrebonne s'engage à fournir le terrain nécessaire à même le lot précité compte tenu que le tout correspond aux orientations de la Ville de Terrebonne et que cela répondra à une demande sans cesse croissante de places en garderie dû au développement du secteur La Plaine.

Que copie de la présente soit transmise au CPE Contact Jardin-Soleil inc.

**CE-2008-429-REC APPUI / PROJET / MAISON DE LA FAMILLE /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU les besoins des jeunes familles dans le secteur La Plaine ;

ATTENDU la demande d'appui déposée par le Centre de la Petite Enfance Contact Jardin-Soleil inc. pour l'élaboration d'un projet de Maison de la famille dans le secteur La Plaine ;

ATTENDU les statistiques inquiétantes du ministère de l'Éducation, Loisir et Sport sur l'indice de la défavorisation des écoles du secteur La Plaine ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer la démarche du CPE Contact Jardin-Soleil inc. pour l'élaboration d'un projet de Maison de la famille dans le secteur La Plaine.

**CE-2008-430-DEC ANNULATION DE SERVITUDE / 650, 652 ET
654, RUE CHARTRAND / SECTEUR
TERREBONNE**

ATTENDU QUE le 2 juillet 1992 M. Réal Renaud a octroyé, en faveur de la Ville de Terrebonne, une servitude réelle pour l'installation d'un abribus, et ce, aux termes d'un acte reçu devant Me Robert Gravel, notaire, et publié au bureau de la publicité des droits de Terrebonne sous le numéro 998205;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande l'annulation de cette servitude puisqu'elle n'est plus utile ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a confirmé que l'abribus n'était plus nécessaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'annuler la servitude réelle pour l'installation d'un abribus publiée au bureau de la publicité des droits de Terrebonne sous le numéro 998205.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'annulation de la servitude créée aux termes de l'acte publié au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 998205 et/ou tout autre document afférent, à être préparé par Me Robert Gravel, notaire. Les frais seront à la charge de la Ville de Terrebonne.

**CE-2008-431-DEC ANNULATION DE SERVITUDE / 84,
CROISSANT DE LA MATAPÉDIA / SECTEUR
LACHENAIE**

ATTENDU QUE le 23 août 1989 Les Immeubles des Moulins ont octroyé en faveur de l'ancienne Ville de Lachenaie une servitude de droit de passage pour effectuer l'empierrement temporaire du croissant de la Matapédia, et ce, aux termes d'un acte reçu devant Me Linda Beaudoin et publié au bureau de la publicité des droits de l'Assomption sous le numéro 391028;

ATTENDU QUE le 15 décembre 1989 la compagnie 2152-7700 Québec inc. a aussi octroyé en faveur de l'ancienne Ville de Lachenaie une servitude de même nature que celle précitée à l'acte ci-haut, et ce, aux termes d'un acte reçu devant Me Linda Beaudoin et publié au bureau de la publicité des droits de l'Assomption sous le numéro 398465;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire recommande l'annulation de ces servitudes puisqu'elles ne sont plus utiles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'annuler les servitudes de droit de passage ainsi que tous les droits et obligations y mentionnés.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne l'acte d'annulation des servitudes créées aux termes des actes publiés au bureau de la circonscription foncière de l'Assomption sous les numéros 391028 et 398465 à être préparé par Me François Dupuis, notaire. Les frais seront à la charge de Monsieur Vincenzo Guzzo.

**CE-2008-432-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 397 834,22\$ préparée le 30 avril 2008.

**CE-2008-433-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 101 292,72\$ préparée le 30 avril 2008.

**CE-2008-434-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER AU SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU
MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Éric Bourbonnais au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 12 mai 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2008-435-REC NOMINATION / DIRECTEUR DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Claude Lamontagne ;

ATTENDU le rapport de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, à l'effet de nommer M. Stephan Turcotte au poste de directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de recommander au Conseil la nomination de M. Stephan Turcotte à titre de directeur du loisir et vie communautaire à compter du 2 juin 2008. Que le salaire de M. Turcotte soit fixé à l'échelon 3 de la classe 11, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Que le Comité exécutif autorise l'affichage du poste actuel de M. Turcotte.

**CE-2008-436-DEC SOUMISSION / REMORQUAGE – SECTEURS
1-2-3-4-5-6**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des offres de service pour le remorquage dans les secteurs 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (ODS-2008-01);

ATTENDU QUE cinq (5) offres de service ont été reçues et ouvertes le 26 février 2008 à 11 h 01, à savoir :

A.L. Remorquage
Carrosserie 440 inc.
Groupe Lussier inc.
Mécanique D'Chant – Peinture Carrosserie
Remorquage National – 9118-2279 Québec inc.

ATTENDU QUE les offres de service suivantes se sont avérées conformes selon le rapport daté du 14 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, à savoir ;

Secteur 1	A.L. Remorquage
Secteur 2	Carrosserie 440 inc.
Secteur 3	Groupe Lussier inc.
Secteur 4	Carrosserie 440 inc.
Secteur 5	A.L. Remorquage
Secteur 6	Carrosserie 440 inc.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter les offres de services suivantes :

Secteur 1	A.L. Remorquage
Secteur 2	Carrosserie 440 inc.
Secteur 3	Groupe Lussier inc.
Secteur 4	Carrosserie 440 inc.
Secteur 5	A.L. Remorquage
Secteur 6	Carrosserie 440 inc.

datées du 15, 22, 25 février 2008, pour le remorquage dans divers secteurs, le tout pour un montant déterminé par la Ville pour chaque type de remorquage selon le règlement de tarification.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0125 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-437-REC SOUMISSION / ACHAT ET INSTALLATION
D'ORDINATEURS VÉHICULAIRES POUR LA
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour la Direction de la police (SOU-2008-32) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 22 avril 2008 à 11 h 08, à savoir :

Inter Cel Radio Mobile inc. 283 356,61\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Inter Cel Radio Mobile inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Grégoire, directeur adjoint à la division des opérations policières à la Direction de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **INTER CEL RADIO MOBILE INC.** pour l'achat et l'installation d'ordinateurs véhiculaires ainsi que le support technique, et ce, pour un contrat de trois (3) ans, pour un montant total de 251 036,90\$ (taxes en sus).

Qu'un montant de 201 722,90\$ (taxes en sus) représentant l'achat d'équipements et l'installation soit financé à même le fonds de roulement, remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

Que le contrat de service soit financé à même le budget d'opération.

À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2008-0121 et 2008-0124 émis par le trésorier sont joints à la présente.

**CE-2008-438-REC SOUMISSION / RÉSEAU PUBLIC DE
TRANSMISSION DE DONNÉES POUR LA
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le réseau public de transmission de données pour la Direction de la police (SOU-2008-33) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 avril 2008 à 11 h 10, à savoir :

Bell Mobilité inc.	203 593,76\$ (t.t.c.)
Telus	240 521,32\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bell Mobilité inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Grégoire, directeur adjoint à la division des opérations policières à la Direction de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **BELL MOBILITÉ INC.** pour le réseau public de transmission de données pour la Direction de la police, et ce, pour un contrat de trois (3) ans, pour un montant de 180 371\$ (taxes en sus).

Qu'un montant de 15 810\$ (taxes en sus) représentant l'achat d'équipements soit financé à même le fonds de roulement, remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

Que le temps d'onde soit financé à même le budget d'opération.

À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2008-0122 et 2008-0123 émis par le trésorier sont joints à la présente.

**CE-2008-439-REC SOUMISSION / RÉFECTION D'ASPHALTE
DIVERSE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse (SOU-2008-28) ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 avril 2008, à savoir ;

Les Pavages Tallarita Canada inc.	174 956,25\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	192 113,25\$
Constructions Anor (1992) inc.	295 732,50\$
Pavages Chartrand inc.	295 732,50\$
Pavage des Moulins inc.	324 967,13\$

Maskimo Construction inc.	358 716,75\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	364 196,83\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Pavages Tallarita Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES PAVAGES TALLARITA CANADA INC.** pour la réfection d'asphalte diverse, pour un montant de 155 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0098 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-440-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE TÊTES DE PONCEAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection de têtes de ponceaux (SOU-2008-29) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 29 avril 2008 à 11 h 01, à savoir :

9159-4465 Québec inc.	55 906,99\$
-----------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9159-4465 Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 29 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9159-4465 QUÉBEC INC.**, datée du 29 avril 2008, pour la réfection de têtes de ponceaux, le tout pour un montant de 49 530\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0119 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-441-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (SOU-2008-30);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2008 à 11 h 02, à savoir :

Multi Routes inc.	48 395,16\$
Sebci inc.	52 543,31\$
Calclo 2000 inc.	52 740,84\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Multi Routes inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **MULTI ROUTES INC.**, datée du 23 avril 2008, pour la

fourniture et l'épandage d'abat-poussière, le tout pour un montant de 42 875\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0120 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-442-DEC PROTOCOLE / INFRASTRUCTURE / RUE DE BRIANÇON / CONSTRUCTION RDL INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec Construction RDL inc. concernant des travaux municipaux sur la rue de Briançon pour desservir dix-huit (18) terrains ainsi qu'un acte de servitude entre les mêmes parties. Que Construction RDL inc. fournisse à la Ville les garanties requises en vertu du règlement numéro 260.

Que la firme Bétonsol inc. soit et est mandatée pour effectuer le contrôle des matériaux relativement à ces travaux.

Que M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour l'installation des bornes requises relativement à ces travaux.

Que les mandats susmentionnés soient et sont conditionnels à la réception, par la Ville de Terrebonne, de toutes les approbations gouvernementales requises dans ce dossier.

Qu'un règlement d'emprunt soit adopté pour le remboursement de la quote-part au promoteur et que ledit remboursement soit conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

Que le remboursement de la quote-part soit taxé aux secteurs bénéficiaires des travaux.

CE-2008-443-DEC SOUMISSION / RÉFECTION D'UN TRONÇON DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE DE LA RUE DE POITIERS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de réfection d'un tronçon de l'égout domestique de la rue de Poitiers;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mai 2008, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	98 743,05\$
Construction CJRB inc.	102 259,11\$
Doncar Construction inc.	105 447,82\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 1^{er} mai 2008 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 1^{er} mai 2008, pour des travaux de réfection d'un tronçon de l'égout domestique de la rue de Poitiers, le tout pour un montant de 87 480\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 372. À

cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0126 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-444-REC PPU SECTEUR ANGORA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déjà réalisé un cadre d'aménagement et de développement pour le secteur Angora ;

ATTENDU QU'il était souhaitable que ce cadre d'aménagement soit détaillé selon une vision plus précise et qu'une stratégie de mise en œuvre soit élaborée ;

ATTENDU le dépôt d'un projet du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Angora ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement de mise en œuvre de ce PPU.

Qu'une rencontre avec les propriétaires affectés soit organisée afin que la vision ainsi que le plan de mise en œuvre puissent être exposés clairement.

**CE-2008-445-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT
2 915 513 / GROUPE ROY & LAPIERRE SENC**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot 2 915 513 du cadastre du Québec, d'une superficie de 323,1 m² (3 477,93 pi²), au prix de 18,57\$/m², moins le coût de la consolidation du terrain jusqu'à concurrence du montant total du prix de vente sur présentation des pièces justificatives, au Groupe Roy & Lapierre SENC (MM. Benoit Roy et Claude Lapierre) ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par le Groupe Roy & Lapierre SENC, datée du 24 avril 2008, soit et est acceptée.

Que le terrain soit et est vendu sans aucune garantie légale.

Que Me Louise Roy, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2008-446-REC APPUI / IMPLANTATION CPE LES JOLIS
MINOIS / COURS DU RUISSEAU NOIR /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU la réception de la lettre du Centre de la Petite Enfance Les Jolis Minois dans le cadre de sa demande pour un projet de développement d'une nouvelle installation de quatre-vingt (80) places dans le secteur La Plaine ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'appuyer la demande du CPE Les Jolis Minois auprès du ministère de la Famille et Aînés pour le projet de développement d'une nouvelle installation de quatre-vingt (80) places dans le secteur La Plaine, soit sur le lot 3 969 685 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 179,5 m² (34 224,97 pi²) situé sur le prolongement de la rue Rodrigue, à proximité du prolongement de la rue Michaud.

Que priorité soit donnée au CPE Les Jolis Minois advenant le cas où une demande similaire serait déposée.

Que cet appui soit conditionnel à la présentation et à la validation par les autorités compétentes de la Ville de Terrebonne des plans d'implantation, d'architecture et d'aménagement paysager de l'ensemble du projet.

Que les modalités d'acquisition du terrain soient présentées dans un rapport ultérieur suite à la réception des documents précédemment cités.

CE-2008-447-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire